odynéo

HANDICAP ET PARCOURS DE VIE

Catalogue des séjours été 2023

SOMMAIRE

A propos p.4
Les indispensables avant de s'inscrire..... p.5
Légende..... p.6
FAQ..... p.7
Les 8 étapes pour partir en séjour Odynéo p.10

		Séjour d'1 semaine	Séjour de 2 semaines					
Montagne	Autrans L'Escandille Village vacances	✓ Entre 2200 et 2500 €	✓ Entre 3800 et 3900 €		✓	6		p.12
Mer	Argeles sur Mer Le Méditerranée*****		✓ Entre 3200 et 3400 €	✓		6	✓	p.14
Mer	Gruissan Les Ayguades ****		✓ Entre 3200 et 3400 €	✓		6		p.16
Mer	Le Grau du Roi Camping l'Espiguette		✓ Entre 3200 et 3400 €	✓		6	✓	p.18

Annexe : Tout comprendre sur les chèques vacances.....p. 30

À PROPOS

Odynéo vous présente son catalogue des vacances d'été 2023 :

Sept séjours de deux semaines et un d'une semaine, avec différentes formules et différentes thématiques sont proposés pour vous permettre de choisir vos vacances en fonction de vos souhaits et de votre rythme de vie. Afin de vous aider à faire votre choix, suivez les pictogrammes!

Depuis une cinquantaine d'années, le service de l'Action Associative d'Odynéo vous accompagne, **en tant qu'adhérent**, dans la préparation et la réalisation de vos vacances. Cet accompagnement comprend :

- La réservation de l'hébergement, l'estimation du coût du séjour et la facturation,
- La constitution de groupes de 3 vacanciers en fonction des souhaits et des rythmes de chacun (dans la limite du possible),
- La location du matériel médical et l'organisation des passages infirmiers (uniquement sur ordonnance et dans la limite de trois passages par semaine),
- Le recrutement, l'accompagnement et l'assistance des équipes d'accompagnateurs,
- La rédaction des contrats de travail des accompagnateurs,
- La location d'un véhicule adapté pour chaque groupe,
- L'organisation des départs et des retours,
- L'aide au départ en chèques vacances (uniquement sur dépôt d'un dossier complet et sous réserve d'éligibilité aux critères),

Pour cela, l'Action Associative vous demande une participation aux frais de gestion des vacances de 75 euros.

Odynéo propose, à ses adhérents uniquement, de les accompagner dans la construction de leur séjour de vacances d'été. Il est important de rappeler qu'Odynéo n'est pas un organisme de vacances adaptées et agréées.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance des informations générales spécifiques aux séjours Odynéo se trouvant ci-dessous avant de vous inscrire.

LES INDISPENSABLES AVANT DE S'INSCRIRE

- Les séjours ne sont pas médicalisés. L'équipe d'accompagnateurs ne comprend pas de professionnels de santé. Par ailleurs, les séjours ne sont pas adaptés aux personnes dont la situation nécessite des soins infirmiers quotidien (oxygène, alimentation entérale...). Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez partir en vacances, contactez-nous.

- Aucune veille de nuit n'est assurée par les accompagnateurs. Nous attirons votre attention sur le fait que, sur la plupart des lieux de séjours, les accompagnateurs dorment dans une pièce ou un bâtiment séparé de celui des vacanciers.

- Tous vos besoins en termes d'adaptations doivent être anticipés et les ordonnances doivent être fournies dès le dossier de préinscription, et ce, **avant le 31 janvier.**

- Les accompagnateurs assurent la prise des traitements médicaux oraux uniquement, selon les prescriptions indiquées sur les ordonnances. Pour cela, l'association fournit gratuitement des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour. Les traitements devront être préparés par l'établissement ou les familles. Aucune ordonnance pour la préparation des piluliers par une IDE durant le séjour ne sera acceptée. Pour tout changement de traitement entre l'envoi du dossier et le début du séjour, ne pas oublier de nous fournir la copie de la nouvelle prescription médicale.

- Pour les personnes en fauteuil électrique, amener un fauteuil manuel est nécessaire. Nous demandons également une ordonnance pour un fauteuil manuel de rechange. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous pouvons organiser la location et la mise en place de matériel médical sur le lieu de vacances : lit médicalisé et lève-personne. Pour les lève-personnes, n'oubliez pas d'apporter vos propres sangles. La location de chaise de douche et de chaise percée n'est pas possible. De rares hébergeurs en mettent à disposition.

- Les chambres accueillent de 1 à 3 personnes et il est souvent nécessaire de partager la chambre et la salle de bain. Tous les hébergements sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, nous souhaitons signaler que les lieux sont parfois exigus.

LÉGENDE

PENSION COMPLÈTE

Selon les lieux d'hébergement, 2 formules existent :
Pension complète : L'hébergeur prépare le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner. Les repas sont servis dans une salle commune.

Gestion libre : Le choix des menus, les courses et la préparation des repas sont gérés par l'équipe d'accompagnateurs, avec la participation volontaire des vacanciers.

En cas de spécificités lors des repas (mixés, régimes particuliers, allergies, etc…), merci de bien vouloir le préciser dans le dossier d'inscription.

LITS MÉDICALISÉS

Il est possible dans certains hébergements d'ajouter des lits médicalisés. Lors de votre inscription, merci d'indiquer vos besoins en terme de matériels adaptés (potence, barres de lits etc.) afin que nous puissions répondre à vos besoins. Une ordonnance précise sera nécessaire.

NOMBRE DE PLACES

Afin de vous assurer un accompagnement de qualité, nous constituons des petits groupes de trois résidents et de trois accompagnateurs, et de deux pour deux plus rarement.

ACCESSIBLE AUX FAUTEUILS ROULANTS ELECTRIQUES

La plupart des lieux sont accessibles PMR et permettent aux personnes ayant un fauteuil roulant électrique de circuler aisément, surtout sous le label Tourisme et handicap. Cependant, le nombre de places peut parfois être limité car la taille des logements ne permet pas à trois personnes en fauteuil électrique de se déplacer facilement. Le fauteuil manuel est donc le plus conseillé.

SÉJOUR ADAPTÉ POUR COUPLE

Nous proposons quelques séjours permettant, aux personnes le souhaitant, de partir en couple. Certains logements disposent en effet de lits doubles qui sont parfois médicalisés.

FAQ

Où s'effectuent les départs et les retours des séjours ?

Les départs et les retours s'effectuent depuis Francheville. Nous ne réalisons pas de passages dans les structures pour venir chercher les vacanciers. Nous mettons à disposition des accompagnateurs et des vacanciers, des véhicules confortables et adaptés.

Est-ce que je prends de l'argent personnel ?

Nous vous conseillons de partir avec une petite somme d'argent personnel pour vous permettre de vous faire plaisir (souvenirs, cartes postales, etc...). Si besoin, l'équipe des accompagnateurs peut vous aider à assurer la gestion de votre argent personnel et de vos dépenses.

Qui va m'accompagner pendant mon séjour ?

Les accompagnateurs sont des non-professionnels : c'est le premier pas vers la rencontre de nouvelles personnes. Le profil des accompagnateurs est divers. La majorité sont des étudiants, certains suivent parfois des études éducatives, sociales ou de santé. Les équipes se composent de trois accompagnateurs. Leur rôle est d'assurer le bon déroulement du séjour, en garantissant un cadre rassurant, sécurisant et convivial afin de favoriser les relations entre les vacanciers.
En amont du séjour, les accompagnateurs bénéficient de temps de préparation aux séjours dispensés par des professionnels dont une demi-journée avec un ergothérapeute, une demi-journée de conduite et sécurité de véhicule et une demi- journée de préparation au départ.
Les accompagnateurs doivent rencontrer les vacanciers avant le départ. Ces temps de rencontre ont lieu dans les structures d'hébergement ou dans la famille, afin que les accompagnateurs puissent prendre connaissance des besoins d'accompagnement des vacanciers dans les actes du quotidien.

Est-ce que je vais pouvoir choisir les activités et les sorties ?

Le planning des activités et des animations durant le séjour est co-construit entre l'équipe d'accompagnateurs et les vacanciers selon leurs souhaits et les possibilités d'animations et de visites offertes par la région.

Est-ce que nous pouvons partir en couple ?

Pour les personnes souhaitant partir en couple, nous proposons quelques séjours pouvant répondre à cette attente. Dans ce cas, vous serez amenés à partager la même chambre.

Et si j'ai un problème ?

Durant le séjour, les accompagnateurs restent en contact permanent avec l'équipe du service de l'Action Associative d'Odynéo dans le cadre d'une assistance téléphonique disponible 7j/7 et 24h/24.

FAQ

Quelles aides sont possibles pour m'aider à financer mes vacances ?

Afin de réduire le coût de vos vacances, vous pouvez soumettre des demandes d'aides financières auprès de différents organismes (liste ci-dessous non exhaustive). L'action associative et le service social d'Odynéo peuvent vous accompagner dans vos démarches. Si vous êtes éligible, et sous certaines conditions, vous pouvez également bénéficier de chèques vacances, les dossiers de demandes sont centralisés par Odynéo avant d'être transmis à Paralysie Cérébrale France.

- Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) est un établissement public pouvant accorder des aides exceptionnelles pour le départ en vacances.
- Certains CE (Comité d'Entreprise) mettent à disposition de leurs salariés ou de leurs ayant droits une enveloppe budgétaire dédiée au surcoût lié au handicap.
- Certaines mutuelles disposent, pour leurs adhérents, d'un budget social destiné à financer les demandes d'aides exceptionnelles de leurs adhérents.
- Le Secours Populaire, le Secours Catholique, etc, peuvent parfois octroyer des aides pour les personnes à faibles revenus.
- L'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances) par le biais de son programme APV (Aide aux Projets de Vacances) peut, sous condition d'éligibilité, vous verser une aide financière sous forme de chèques-vacances. Pour plus d'information, merci de vous référer à l'annexe « chèque vacances ANCV).

Pourquoi les vacances coûtent cher ?

Le coût de l'hébergement varie en fonction de la formule (gestion libre ou pension complète), de la durée et de la destination du séjour (mer, montagne, campagne). **Le coût de l'hébergement comprend celui du vacancier et celui de l'accompagnateur.**
Le budget "Alimentation et Loisirs" varie selon la formule et la destination du séjour.
Ce budget est établi sur la base des dépenses des séjours précédents et doit permettre à chacun de profiter de ses vacances.
Le forfait transport comprend :

- La location d'un véhicule adapté
- Les frais de carburant, de péages et de stationnement

Le service de l'Action Associative vous accompagne dans la préparation de vos vacances. A cet effet, le service demande une participation de 75 euros.
Vous rémunérez vos accompagnateurs sur la base du SMIC horaire, congés payés compris. Le montant de 400€ brut par semaine est donné à titre indicatif : environ 315 euros de salaire net par semaine, auxquels s'ajoutent environ 80 euros de charges sociales versées au centre national du CESU.
Attention, comme chaque année, vous aurez aussi des charges patronales à payer en plus des 800 € de salaire brut. Cette somme peut varier selon les éventuelles exonérations dont vous bénéficiez.

Que signifie être l'employeur direct de mes accompagnateurs ?

Pour votre séjour de vacances, vous êtes l'employeur direct de vos trois accompagnateurs.

- Pour cela, nous vous demandons d'utiliser le système du CESU (Chèques Emploi Service Universel). Le CESU permet à un particulier de rémunérer une personne sur des missions d'accompagnement ou de service. Un numéro URSSAF est donc obligatoire pour partir en séjours avec Odynéo. Si c'est votre premier séjour associatif, veuillez effectuer les démarches pour obtenir ce numéro dès votre inscription. Les démarches sont réalisables par internet ou par téléphone. Dès l'obtention de votre numéro, merci de le transmettre à l'Action associative qui se charge de rédiger et de vous transmettre les contrats de travail des accompagnateurs.

- A l'issue du séjour, vous devez impérativement déclarer vos accompagnateurs à l'URSSAF. Les informations nécessaires au remplissage des volets sociaux ou de la déclaration en ligne figurent sur les contrats de travail. Vous pouvez bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale sous certaines conditions. Dans ce cas, vous devez adresser au CNCESU une demande écrite et signée demandant l'exonération de vos cotisation patronales, accompagnée de vos justificatifs.

- A l'issue du séjour, vous devez produire les attestations Pôle Emploi de vos accompagnateurs et les leur faire parvenir. Une copie doit également être transmise à Pôle Emploi. Cette attestation Pôle Emploi permet aux accompagnateurs de faire valoir leurs droits au chômage. Toutes les démarches et les explications sont disponibles sur le site de Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) dans l'espace Employeur, rubrique "Obtenir une attestation d'emploi.

LES 8 ÉTAPES POUR PARTIR EN SÉJOUR

DÈS AUJOURD'HUI

Prendre connaissance et accepter les modalités du séjour, notamment en termes d'autonomie et de matériel médical.
Vous assurez, avec votre famille ou le personnel médical de votre établissement, que les conditions de séjours correspondent à vos besoins d'accompagnement*.
Remplir les dossiers administratifs et les retourner complets, accompagnés des pièces justificatives, et avant les dates limites.
Votre inscription doit être validée par le directeur de l'établissement.

AU PLUS TARD LE 10 FEVRIER

Vous recevrez **votre dossier de renseignements** à remplir et à nous retourner, avec le devis du séjour signé et une demande d'acompte à régler par chèque, de 450€.

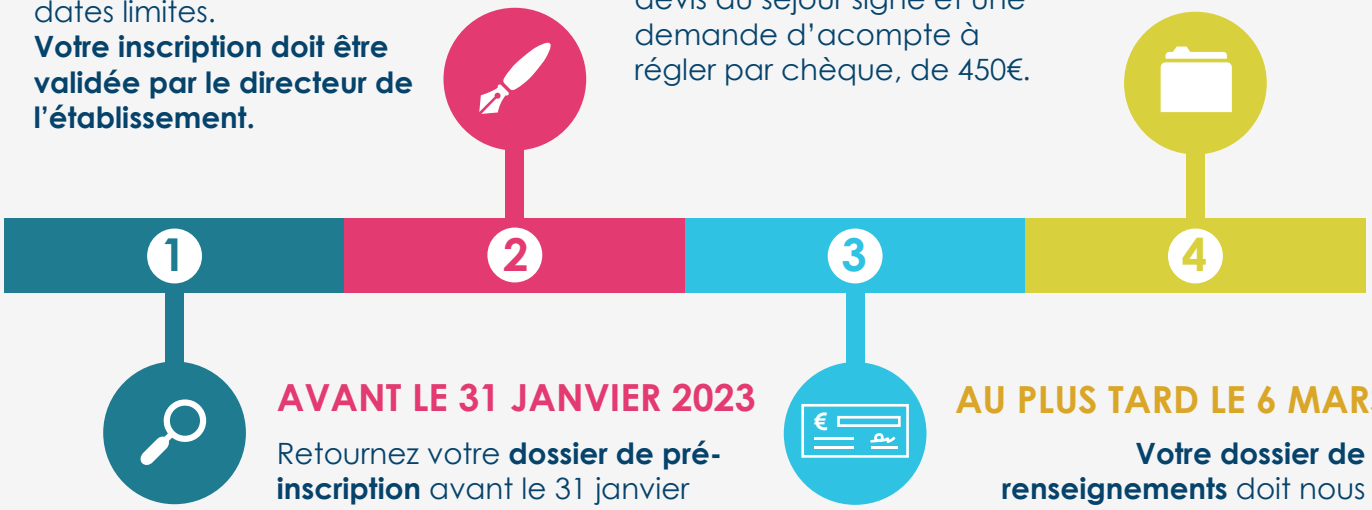

AVANT LE 31 JANVIER 2023

Retournez votre **dossier de pré-inscription** avant le 31 janvier 2023. Attention : ce dossier n'est pas une réservation définitive.
Si le séjour est complet ou si votre profil n'est pas adapté au séjour choisi, Odynéo vous contactera pour vous faire d'autres propositions. Si votre demande de pré-inscription est retenue, vous recevez un dossier de renseignements ainsi que le devis du séjour.
Les dossiers sont traités dans l'ordre de réception.

AU PLUS TARD LE 6 MARS

Votre dossier de renseignements doit nous être retourné au plus tard le 6 mars 2023, dûment complété, accompagné des pièces justificatives et de toutes les ordonnances pour le matériel médical.
Le devis du séjour doit nous être retourné signé avec le chèque d'accompte de 450 €.

*En cas de doute, le personnel encadrant et le personnel médical doit prendre contact avec le service de l'Action associative

AU PLUS TARD LE 28 AVRIL

Vous recevrez la facture du solde de séjour incluant l'acompte déjà versé et les aides éventuelles accordées ainsi que les contrats des accompagnateurs à signer avec le montant de leur salaire à régler par chèque (1 chèque par accompagnateur donc 3 chèques). Vous recevrez également la fiche pratique regroupant toutes les informations du séjour : horaires de départ et de retour, lieu de rendez-vous, adresse du lieu de séjour, fiche trousseau, fiche de gestion de l'argent personnel, etc.

DÈS LE RETOUR DE SÉJOUR

En tant qu'employeur direct des accompagnateurs, vous êtes en charge de réaliser les démarches administratives auprès de l'URSSAF et de Pôle Emploi (cf FAQ ci-dessus rubrique « Que signifie être l'employeur direct de mes accompagnateurs ?)

5 6 7 8

AU PLUS TARD LE 5 JUIN

L'ensemble du séjour doit être soldé : la facture doit nous être envoyée signée, le solde du séjour doit être payé, les contrats des accompagnateurs signés et leur chèque de salaire réceptionné par l'Action associative. Enfin, le mandat de gestion signé doit également être réceptionné par l'Action associative.

AVANT LE 20 SEPTEMBRE

L'Action associative vous transmet la facture acquittée du séjour. En cas de trop perçu, vous recevrez un remboursement.
Le questiannaire de satisfaction est à nous retourner avant le 20 septembre, par courrier ou par mail à action.associative@odyneo.fr.
Afin de clore les dossiers de demande de chèques-vacances, merci de transmettre toutes les réponses à vos demandes d'aide financière extérieure.

Autrans
L'Escandille Village vacances
Isère

Montagne

L'Escandille Village vacances est situé en plein cœur du parc naturel régional du Vercors dans un cadre de verdure serein et paradisiaque. Entre prairies et montagne, villages authentiques et monuments architecturaux, activités sportives de plein-air et espace bien-être… Tout invite à se reconnecter à l'essentiel, à se détendre, se reposer et se remettre en forme. La résidence (et son jacuzzi !) est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap.

1 semaine : entre 2200 et 2500 €
2 semaines entre 3800 et 3900 €

Séjours ouverts d'une ou deux semaines :

- **du 29 juillet au 5 août**
- **du 6 août au 19 août**

On aime

- L'espace bien-être et la piscine couverte
- La convivialité de l'accueil
- les grands espaces naturels environnants

Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : https://escandille.com/

Argeles sur Mer
Le Méditerranée*****
Occitanie

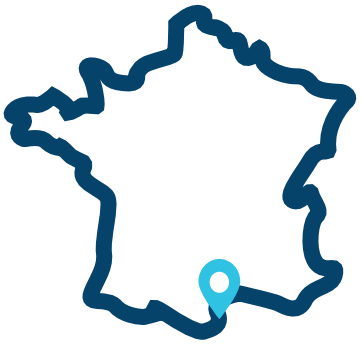

Mer

Situé entre mer et montagne, ce camping cinq étoiles vous permettra de passer des vacances reposantes tout en profitant des animations d'Argeles tels que les fameux marchés du Sud. Les 7 km de plage de sable fin dominés par le massif des Albères vous permettront de faire le plein de soleil. Le camping est situé dans un parc verdoyant où vous attendent un domaine piétonnier et calme, des animations, un mini club, un parc aquatique avec piscine couverte et chauffée.

Entre 3200 et 3400 €

Séjours ouverts de 2 semaines :

- **du 23 juillet au 5 août**
- **du 6 août au 19 août**

On aime

- Un des premier camping handi-accueillant de France, et cette volonté est toujours aussi vive aujourd'hui
- Une des destinations préférée des vacanciers Odynéo
- L'immense domaine entièrement piétonnier

Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : https://www.lemediterranee-argeles.fr

Gruissan – Les Ayguades ****

Occitanie

Mer

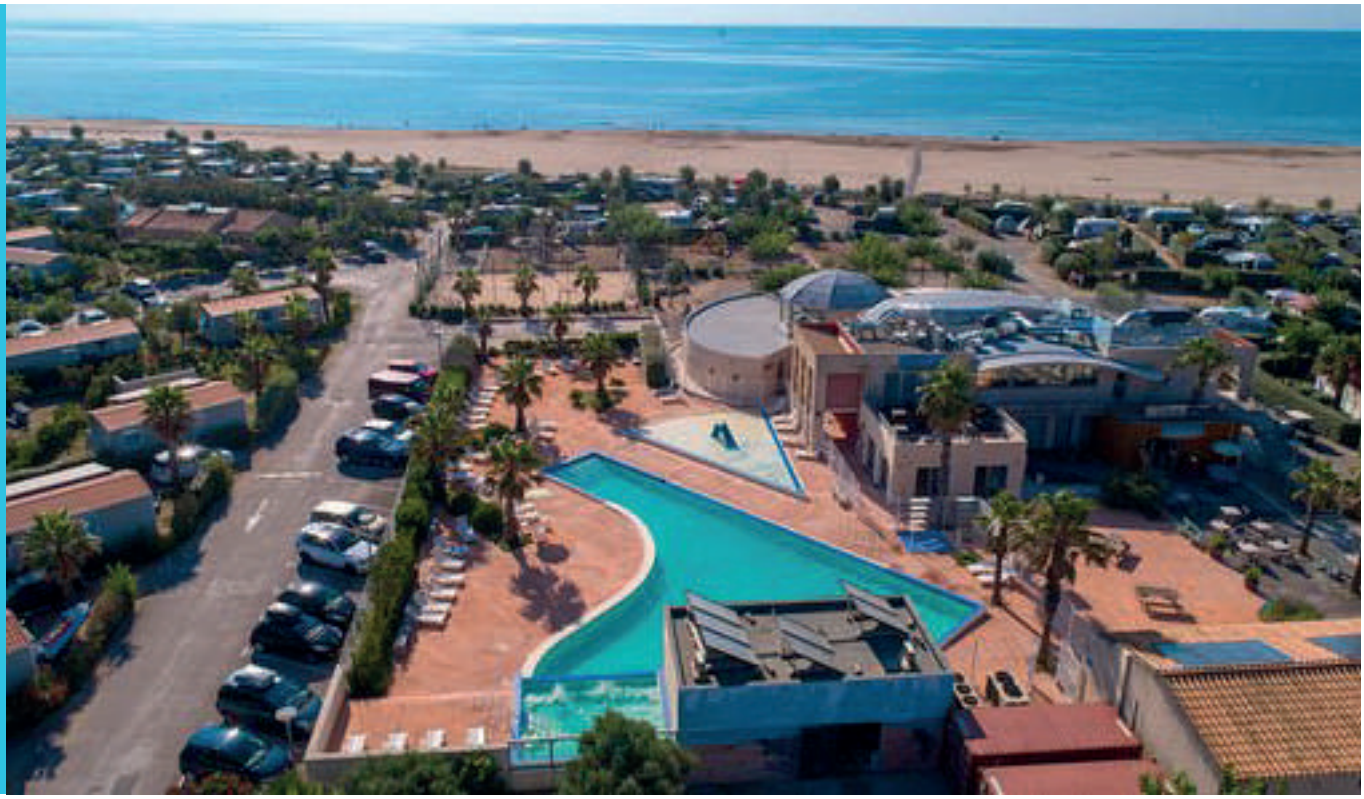

Gruissan, ancien village de pêcheurs, est aujourd'hui devenu une station balnéaire aux atouts et charmes certains. Il y a mille et une façons d'apprécier Gruissan : flâner dans les rues du village, déguster les produits du terroir, se reposer à l'ombre d'un parasol entre deux baignades ou vivre au rythme de ses quais animés en soirées.

Le village vacances « Les Ayguades » est logé dans un magnifique parc de 6 hectares à deux pas d'une plage accessible de sable fin. Logés entre la Méditerranée d'un côté et dans l'étang de Mateille de l'autre, les logements sont tout-équipés et disposent d'une terrasse où vous pourrez vous prélasser au soleil. Durant votre séjour, prenez le temps de la détente au bord de la piscine.

Entre 3200 et 3400 €

Séjours ouverts de 2 semaines :

- **du 23 juillet au 5 août**
- **du 6 août au 19 août**

On aime

- Piscine accessible et restaurant panoramique au sein du village
- Un tapis de plage permet aux personnes en situation de mobilité réduite de s'y rendre facilement et des Hippocampes et Tiralos sont disponibles gratuitement
- Le label tourisme handicap

Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : https://www.camping-soleil-mer.com/

Grau du Roi
Camping l'Espiguette
Camargue

Mer

Le camping de l'Espiguette c'est 42 hectares entre mer et Camargue, situé à l'extrémité de Port Camargue, port de plaisance du Grau du Roi. Vous déconnecterez de votre quotidien avec la promesse de passer des vacances en harmonie avec l'environnement la mer avec l'accès direct sur la plage de l'Espiguette.

Le camping est situé aux portes de la Camargue gardoise : un territoire sauvage, riche en faune et flore à explorer au départ du camping. L'état d'esprit du Camping depuis 50 ans : simplicité, convivialité, sincérité, partage et respect…

Entre 3200 et 3400 €

Séjours ouverts de 2 semaines :

- **du 23 juillet au 5 août**
- **du 6 août au 19 août**

On aime

- Les animations sportives et bien-être
- Une démarche Qualité Tourisme et environnementale
- Le label Tourisme handicap

Découvrez plus d'informations sur le lieu du séjour sur : https://www.campingespiguette.fr/

TOUT COMPRENDRE SUR LES CHÈQUES VACANCES

Afin de soutenir votre projet de vacances, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la part de l'ANCV, sous forme de chèques-vacances.

Pour en bénéficier, vous devez répondre à l'ensemble des critères fixés par l'ANCV début 2023.

CRITERES 2022 (à titre d'exemples)

- Quotient familial (QF) de la CAF inférieur ou égal à 900 euros ou Revenu Fiscal de Référence (RFR) équivalent,
- Un seul projet financé par an,
- Séjour de 2 à 21 jours, dans un Pays de l'Union Européenne,
- Participation financière de votre part,
- Demande(s) de co-financement(s) **OBLIGATOIRE** (auprès des mutuelles, CCAS, MDPH, caisse de retraite, comité d'entreprise, etc..)
- Projet ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement de l'ANCV,
- Projet ne rentrant pas dans le cadre de transferts des établissements médico-sociaux

Dépôt de la demande

Le dossier de demande de chèques-vacances sera disponible en fevrier sur notre site Internet www.odyneo.fr, rubrique vacances ou par mail à action.associative@odyneo.fr
Pour déposer votre demande, vous devez :

- Être à jour de votre cotisation à l'association Odynéo pour l'année 2023,
- Remplir les critères d'éligibilités ANCV 2023,
- Remplir le formulaire de demande de chèques-vacances et le retourner à l'Action associative avant le 31 mars 2023, accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

Les dossiers nous parvenant incomplets ou hors délais ne seront pas traités. Les demandes de chèques-vacances sont à renouveler chaque année.

A l'issue du séjour, et pour clore votre dossier, merci de bien vouloir nous retourner la ou les réponse(s) des demandes d'aides extérieures, qu'elles soient positives ou négatives.

odynéo

HANDICAP ET PARCOURS DE VIE

Action Associative
20 Boulevard de Balmont - 69009 LYON
action.associative@odyneo.fr
04 72 52 13 65

www.odyneo.fr